



Techniciennes et techniciens en loisir

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des techniciennes et des techniciens en loisir pour occuper des postes ou des remplacements à temps plein afin de faire partie d'une équipe qui, chaque jour, fait avancer les élèves. Ensemble, on avance. En grand.

Être technicienne ou technicien en loisir au CSSDM, c'est

- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun
 - Avoir la possibilité de choisir votre secteur géographique dans le territoire du CSSDM
 - Accéder à des formations permettant le développement professionnel, selon l'emploi occupé
 - Avoir une conciliation entre le travail et la vie personnelle: occupez un emploi de jour, du lundi au vendredi, adapté à vos disponibilités
 - Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminées, assurances collectives, vacances, etc.), déclinés selon l'emploi occupé*
 - Avoir la possibilité de 4 semaines de vacances, après seulement une première année à l'emploi du CSSDM (selon le poste)
 - Bénéficier de rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique)
- *des conditions liées à la convention collective s'appliquent

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consultez la [carte des territoires](#).

Rôle et responsabilités

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi consiste à organiser les activités sociales, culturelles et sportives de tout ordre, en tenant compte de leurs aspirations et des politiques établies.

Plus particulièrement cette personne est notamment responsable de :

- Planifier, organiser et coordonner des activités culturelles, récréatives et sportives de vie étudiante. Collaborer avec le personnel professionnel et enseignant à l'élaboration et à l'application de ces programmes d'activités.
- Appliquer les techniques d'animation afin d'aider les groupes et les élèves à s'organiser et à se donner des activités de loisirs.
- Initier les élèves aux techniques et aux règles de jeux afin que l'élève découvre ses propres intérêts et y trouver des raisons de se valoriser.
- Participer aux choix de l'équipement et du matériel que le Centre de services met à la disposition des groupes, notamment en étudiant la qualité et le coût de tels articles et en faire les recommandations appropriées aux autorités.
- Superviser l'entretien des articles en inventaire et en assurer une utilisation fonctionnelle.

- Étudier et adapter les jeux déjà existants, les modifier selon les capacités physiques de l'élève. Orienter et stimuler les élèves à choisir des jeux qui correspondent à leur stade de développement.

Qualifications requises

Correspondre à l'un des profils suivants :

Profil 1 : Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'intervention en loisir.

Profil 2 : Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) OU d'une scolarité équivalente à quatre (4) sessions collégiales n'ayant pas nécessairement mené à l'obtention d'un diplôme OU d'une scolarité universitaire équivalente à 60 crédits n'ayant pas nécessairement mené à l'obtention d'un diplôme ET d'un des diplômes suivants :

- AEC en animation en loisirs
- Certificat en animation ou action culturelle

Profil 3 : Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle (BAC) en animation et recherche culturelles ou en action culturelle.

** Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'[évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec](#) est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).*

**Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

Compétences recherchées

- Savoir collaborer avec le personnel enseignant pour intégrer des activités dans le cadre scolaire.
- Être en mesure d'animer les groupes d'élèves afin de favoriser leur engagement et leur participation
- Capacité à développer et organiser des activités culturelles, récréatives et sportives adaptées aux besoins des élèves.

Rémunération et conditions de travail

Taux horaire variant de **27,30\$ à 35,31\$/heure** selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées au plus tard 30 jours suivant l'entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit rétroactif. Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Autres informations

- **Date d'entrée en fonction du remplacement** : Dès que possible

Pour postuler

Cliquez ici pour déposer votre candidature et contribuer à la mission éducative du plus grand Centre de services scolaire au Québec : <https://atlas.workland.com/work/90591/techniciennes-et-techniciens-en-loisir?source=AMEQ>

Date limite pour postuler : 27 septembre à 23h59

Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur

candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la [Loi sur la laïcité de l'État](#) (la « LLÉ ») ainsi que depuis le 30 octobre 2025 à la [Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives](#) (la « LRL »). La LLÉ et la LRL prévoient notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion.

La LRL prévoit, entre autres choses, l'interdiction du port d'un signe religieux à tout membre du personnel du centre de services scolaire qui se trouve sur les lieux mis à la disposition d'une école ou d'un centre ou est en présence d'un élève. L'interdiction s'applique au personnel embauché après le 19 mars 2025 ou ayant changé de fonction après cette date.

Ces lois prévoient également l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert.

De plus, la LRL a également pour objet de promouvoir, notamment dans le cadre des services éducatifs, la qualité du français, seule langue commune de la nation québécoise, au sein du système scolaire public afin de permettre l'adhésion et la contribution de tous à la culture distincte de cette nation.